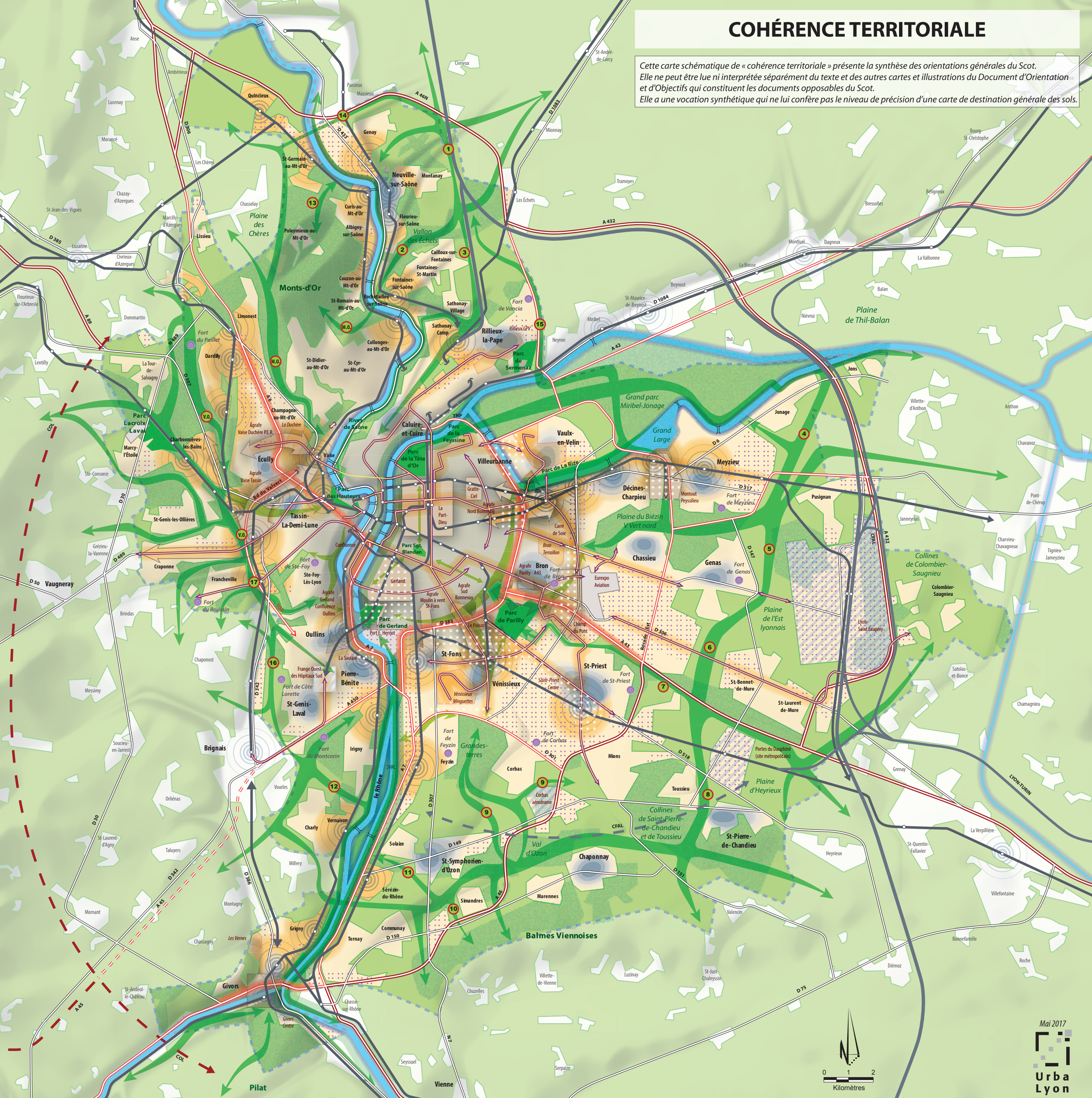


COHÉRENCE TERRITORIALE

Cette carte schématique de « cohérence territoriale » présente la synthèse des orientations générales du Scot. Elle ne peut être lue ni interprétée séparément du texte et des autres cartes et illustrations du Document d'Orientation et d'Objectifs qui constituent les documents opposables du Scot. Elle a une vocation synthétique qui ne lui confère pas le niveau de précision d'une carte de destination générale des sols.



Les conditions du développement

- territoire urbain
- renforcement des polarités urbaines, lieu d'accueil privilégié des équipements et services
- Intensification de l'urbanisation autour des gares du réseau express de l'aire métropolitaine
- corridor urbain : armature urbaine structurée autour du réseau TC d'agglomération

CFAL : Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (Section Sud Cf. décision ministérielle du 15 avril 2009 et arrêté préfectoral du 6 mai 2009).

La préservation et la valorisation du réseau vert et bleu

- espace naturel ou agricole patrimonial (noyau de biodiversité)
- parc d'agglomération
- principe de liaison verte en territoire naturel et agricole
- principe de mise en réseau des parcs ou liaisons vertes en territoire urbain
- site à conditions particulières d'urbanisation

Coupe verte délimitée à préserver (voir conditions particulières d'urbanisation)

- 1 Montanay
- 2 Cailloux-sur-Fontaines - Fontaines-St-Martin
- 3 Cailloux-sur-Fontaines - Sathonay Village
- 4 Meyzieu - Jonage - Pusignan
- 5 Genas
- 6 Saint-Priest - Saint-Bonnet-de-Mure
- 7 Saint-Priest
- 8 St-Pierre-de-Chandieu - Toussieu
- 9 Corbas - Val d'Ozon
- 10 Simandres

Éléments de l'architecture

- armature verte
 - réseau bleu
 - réseau express de l'aire métropolitaine
 - équipement
- Réseau routier :
- voie d'agglomération
 - voie métropolitaine
 - voie nationale ou régionale

UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE



LE RÉSEAU VERT



LE RÉSEAU BLEU



LE RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAINE

